

27 - FISAC - Modification de la convention globale et de la convention particulière Ville de Besançon/CAGB

M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur : Suite à la décision ministérielle du 24 novembre 2014 validant le plan d'actions déposé, le Conseil Municipal du 11 mai 2015 a autorisé le Maire à signer la convention globale de mise en service du plan entre l'ensemble des partenaires du FISAC (Ville de Besançon, Etat, CAGB, UCB, Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, association Commerce et Artisanat aux Chaprais), ainsi que les conventions particulières entre la Ville de Besançon, maître d'ouvrage, et les différents maîtres d'œuvre du programme d'actions FISAC Tramway.

En attente de la validation des différents partenaires, cette convention globale n'a pas encore été signée par toutes les parties.

De ce fait, une modification de la fiche action (1.7) concernant la requalification des locaux vacants à Battant et Planoise étant intervenue avant la signature de la convention par tous les partenaires, il est proposé d'intégrer cette modification au projet global de convention qui sera remis à la signature de chaque partie.

La fiche action (1.7) avait pour ambition de résorber la vacance commerciale sur ces quartiers, à partir de l'expertise d'un cabinet extérieur et confortait le partenariat Ville de Besançon/Etat/Société d'équipement du Doubs (SedD) (suite à modification, la CAGB sera partenaire en lieu et place de la SedD pour cette fiche action).

Le projet d'implantation Industries Culturelles et Créatives porté conjointement par la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon constitue une opportunité de changer l'image des quartiers Battant et Planoise et d'y implanter des activités qualifiantes et susceptibles de donner un souffle nouveau à ces quartiers. L'artisanat et le commerce trouveront toute leur place dans ce nouvel élan donné aux quartiers aux côtés d'activités nouvelles (Fab'Lab, communication, design, coworking...).

Une convention entre la Ville et la CAGB, modifiant les termes de la fiche initiale, règlera les modalités entre les deux collectivités.

En accord avec les différents partenaires, il est proposé de réorienter la fiche action 1.7, modifiée comme suit :

Action 7 : Anticiper les mutations des quartiers sensibles

Objet	Recruter un prestataire chargé de proposer une stratégie de résorption de la vacance commerciale
Maîtres d'œuvre	Ville de Besançon/CAGB
Objectifs	Veiller aux mutations des locaux d'activité, éviter une paupérisation de l'offre Accroître le dynamisme commercial des quartiers Battant et Planoise avec l'arrivée du tramway à travers l'implantation d'activités nouvelles, artisanales et commerciales.
Conditions de mise en place	Recruter prestataire extérieur pour conduire une étude de requalification de locaux vacants pour Battant et Planoise
Coût HT	9 000 €

Modalités de financement

Dépenses éligibles	Fisac Montant %	Ville de Besançon Montant %	CAGB Montant %
9 000	3 000	3 000	3 000
	33,33	33,34	33,33

Les projets de convention globale et de convention particulière seront modifiés pour répondre à ce nouveau schéma d'intervention.

La subvention globale du FISAC versée par l'Etat à la CAGB s'élèvera à :

- 13 093 € (soit + 1 800 € par rapport à la version précédente, correspondant à 60 % du FISAC de cette action 1.7).

L'engagement de la Ville de Besançon pour cette action est inchangé par rapport à l'engagement initial (3 000 €).

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire à signer les conventions et tous les textes y afférents à intervenir.

«M. Ludovic FAGAUT : Par rapport à ce dossier 27, je pense qu'au préalable il aurait peut-être été intéressant et utile d'ailleurs que l'on fasse un point sur les actions FISAC qui ont été menées avant cette nouvelle action. Ça c'est en aparté. J'aurais plusieurs questions à vous poser sur ce dossier. Où en est l'Etat sur cet accord FISAC, parce que j'ai cru comprendre que par le passé l'Etat n'était pas forcément toujours d'accord avec vous et pourquoi les partenaires n'ont pas signé plus tôt et n'ont pas signé depuis 2014 ? C'était ma première question. Ma deuxième question : plusieurs rapports et plusieurs études ont déjà été réalisés sur ce secteur de vie et notamment sur Battant, par la sedD, par la CCI. Est-ce qu'il est pertinent de financer à nouveau des consultants extérieurs sur ce secteur ? C'est ma deuxième question. Et ma troisième question, notamment en ce qui concerne les industries culturelles et créatives : est-ce qu'il ne faut pas réfléchir plutôt cet espace en terme économique plutôt que de réfléchir en terme culturel ? On se rend bien compte que Battant et tout le secteur est approprié, si l'on veut, même si derrière on peut se poser la question de mettre ces ICC dans un autre espace, mais il semblerait certainement important, en tout cas, qu'on ait une réflexion d'un point de vue économique plutôt que d'un point de vue culturel sur ce secteur et je pense même qu'on aurait pu solliciter -on peut peut-être solliciter- des subventions européennes sur ce dossier-là puisque derrière on peut encore en avoir davantage.

M. LE MAIRE : Ce qui me surprend c'est que pour vous, quand on parle de culture ça soit totalement étranger à l'économie. Pour moi, dans mon esprit, les industries culturelles et créatives, puisqu'elles sont créatives justement, permettent effectivement du développement économique. Si vous allez voir par exemple ce qui se passe près de l'Hôtel de Champagny où il y a «Zone Art», vous verrez qu'il y a du développement économique. Et notre volonté effectivement sur le quartier c'est de développer de l'emploi donc il n'y a pas du tout d'opposition. Alors pourquoi sur le quartier, parce qu'il y a déjà beaucoup de choses qui existent et parce que pour moi la culture c'est créateur d'emplois et ces emplois ne sont pas délocalisables.

M. Pascal CURIE : Pour rebondir un petit peu sur ce que vient de dire le Maire, sur les ICC, c'est vraiment une approche avec un développement économique, vous aurez l'occasion de le voir puisqu'on a commencé, on va passer dans beaucoup de commissions pour présenter ceci puisque c'est un projet d'agglomération mais qui est en liaison avec la Ville de Besançon. On a commencé hier par la commission Economie justement du Grand Besançon, donc vous aurez un exposé complet sur ce dossier.

M. Philippe GONON : Mon intervention portera à la fois sur ce point 27 du FISAC mais aussi en liaison avec le point 58 sur le plan de sauvegarde et de mise en valeur du quartier Battant. J'interviendrai à la fois en tant que conseiller municipal de Besançon mais j'interviendrai aussi en tant que président du conseil de surveillance du centre de Bellevaux parce que c'est à ce titre-là que j'ai été d'abord saisi pour aborder ce sujet ce soir. Quand je dis «saisi» j'aurais dû dire «pris à parti» par un certain nombre de riverains qui pensaient que Bellevaux était le propriétaire de différents locaux loués à des organismes tels que le CCAS, Sainte Jeanne Antide ou la Ville et abritant divers services accueillant des publics en difficulté. Et à ce titre de présumé propriétaire ils m'ont vertement expliqué les mésaventures quotidiennes pour certains, les peurs plus ou moins raisonnées pour d'autres, les mécontentements divers et variés enregistrés sur un aussi petit périmètre.

La rue Champrond, vous le savez, abrite le Fourneau économique, l'espace solidaire, le service accueil et accompagnement social, l'accueil de jour et, pas très loin, l'accueil de nuit des Glacis. Alors enquête faite, c'est essentiellement Habitat 25 qui est le propriétaire de ces locaux dans le bas de la rue Champrond. J'ai donc demandé à la Présidente et au Directeur d'Habitat 25 de se rendre sur le terrain avec moi et d'entendre, de rencontrer et d'écouter les habitants, les riverains et nous l'avons fait pendant plus de 3 heures. Nous avons rencontré de simples passants aussi qui nous ont fait part de leurs différentes difficultés à vivre dans ce quartier. Je voudrais vous faire partager un entretien qui m'a particulièrement touché avec cette mère de famille qui attendait son enfant à la sortie de la petite école et qui m'a fait part de la vision qu'avait cet enfant au moment où elle sortait. Elle avait à sa gauche des hommes en arme, le Famas en bandoulière, qui protégeaient la synagogue et de l'autre côté des hommes plus ou moins avinés avec des chiens agressifs qui squattaient le quartier. Elle m'a dit : «mais quelle vision mon enfant peut-il avoir de notre ville aujourd'hui» ? Les commerçants nous ont montré la pétition qu'ils vous ont adressée fin juillet, notamment à la suite de l'altercation qui a eu lieu entre un dealer et un malheureux SDF qui a été violemment projeté dans la vitrine d'un de ces commerçants et qui est reparti à l'hôpital avec un énorme morceau de verre planté dans le dos. Ce même SDF, d'ailleurs nous l'avons appris avec beaucoup de peine, est décédé 15 jours plus tard dans le même quartier. Il est mort seul à la suite d'une crise cardiaque et il est tombé sur une plaque d'égout pour finir sa vie, j'ai trouvé ça particulièrement triste.

L'altercation d'ailleurs s'est passée sous le regard d'une caméra de vidéosurveillance et quand il a été demandé aux services de police de fournir les bandes pour identifier précisément le dealer et les événements qui se sont passés, on nous a dit qu'elles étaient inexploitable. Alors je ne sais comment il se fait que ce matériel ne fonctionne pas mais je trouve ça particulièrement dommageable dans un quartier aussi sensible que le haut de la rue Battant et la place Bacchus. Et il y a eu aussi un autre incident gravissime puisqu'un autre SDF est mort quelques jours plus tard, noyé dans le Doubs à la hauteur du pont Battant, sans que l'on ait véritablement élucidé les causes de son décès. Nous avons donc été amenés à renforcer de façon drastique les mesures restrictives d'accueil au Centre de Bellevaux en raison de la présence intrusive de personnes n'ayant rien à faire dans nos locaux, et qui inquiétaient particulièrement, vous le savez, des populations particulièrement sensibles que nous hébergeons.

En conséquence j'ai eu un long entretien avec le nouveau Commissaire de Police que nous avons rencontré d'ailleurs à St-Ferjeux cette semaine et à la suite de l'échange que nous avons eu, il m'a indiqué qu'il se rendrait sans doute la semaine prochaine à la rencontre des commerçants et des habitants pour évoquer les différents dysfonctionnements dont nous parlons ce soir.

Alors Monsieur le Maire, la question que je voulais vous poser et au moment où nous parlons de redynamisation du quartier, notamment par le dossier FISAC, au moment où nous allons dans quelques instants parler du plan de mise en valeur du quartier Battant, ne pensez-vous pas qu'il serait important de repenser le positionnement des différents dispositifs qui sont extrêmement concentrés sur ce territoire ? De mieux les répartir, au travers de la ville et de vérifier également toutes les mesures et tous les instruments de sécurité qui sont disposés dans ce quartier, d'assurer la tranquillité de nos concitoyens par un effet d'affichage -je suis d'accord avec vous, vous allez me dire que c'est encore de l'affichage- de la police municipale avec la police nationale plus présente sur le terrain, tout cela avant d'entamer toutes ces opérations que vous comptez mener pour le redémarrage de ce quartier de Battant que nous aimons fort.

Ce serait un signal extrêmement apprécié, je pense, par nos concitoyens qui n'aspirent qu'à une seule chose c'est vivre tranquillement dans ce beau quartier. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur, c'est incroyable d'entendre pareil discours. Quand je vous écoute, vous n'avez pas de propos assez durs pour ces SDF qui sont là, avinés, avec des chiens. C'est vrai que ce n'est pas normal mais il y a un gros travail qui est fait là et après vous dites «et je pense à ce pauvre SDF qui est mort, seul en tombant...».

Hors micro [Mme Danielle DARD : Il n'était pas seul, il était accompagné]

M. LE MAIRE : ... en plus il était accompagné. Je crois qu'il faut choisir entre les deux, vous ne pouvez pas avoir ce double discours, ce n'est pas digne, ce n'est pas digne de surfer sur les peurs, sur des craintes, des peurs qu'on peut considérer d'ailleurs comme étant légitimes, ce n'est pas bien de faire ça. Et les personnes en difficulté, je vous le dis Monsieur GONON, écoutez-moi, je l'ai déjà dit plusieurs fois dans ce Conseil mais peut-être pas dans le cadre de ce mandat, personne ne peut dire qu'un jour il n'aura pas dans sa famille quelqu'un qui sera en grande difficulté. Je l'ai déjà dit par le passé, j'ai rencontré quand je vais dans ce lieu là-bas, plusieurs fois des personnes, des jeunes femmes spécialement que j'avais connues toutes petites avec leurs cheveux blonds frisés, qui étaient là-bas et étaient tombées dans la solitude, dans la misère. Donc il faut trouver des solutions, peut-être pourrions-nous faire en sorte qu'il y ait moins de concentration mais faites-nous des propositions Monsieur GONON, puisque vous êtes maintenant Conseiller Départemental, puisqu'actuellement Habitat 25 est propriétaire de ces lieux, faites-nous des propositions et nous les étudierons. C'est trop facile que de dire ici publiquement «y a qu'à... faut qu'on». Quant à la police, que la caméra ne fonctionne pas bien, j'en doute quand même parce que le commissaire n'a jamais de mots assez élogieux pour dire combien les caméras fonctionnent bien et combien maintenant par exemple on s'en sert pour arrêter les jeunes inconscients qui font effectivement du deux roues dans les quartiers et qui sèment la perturbation dans les quartiers spécialement le samedi et le dimanche. Il y a peut-être eu un problème avec une caméra, mais ne remettez pas en cause le système. Quant à la police nationale elle y va déjà, j'y suis même déjà allé m'y promener, pas forcément en uniforme, mais avec le directeur départemental de la police nationale. Et la police municipale y passe aussi. Mais vous faites toujours pareil ; vous avez des propos avec lesquels on ne peut pas ne pas être d'accord, quand vous dites que ce n'est pas normal qu'en sortant on voie d'un côté... -la personne avec le fusil mitrailleur on sait pourquoi, c'est pour protéger un lieu de culte, donc on ne va quand même pas critiquer cela ! et de l'autre côté des personnes en difficulté-. Oui. Mais après, dans le même discours vous dites que ce n'est quand même pas normal que cette personne soit morte seule. Et d'ailleurs Danielle vous dira qu'elle n'est pas morte seule et justement, c'est notre honneur que d'essayer de trouver des solutions à ces cas-là. Je ne nie pas que cela peut poser des problèmes, que cela pose même des problèmes, moi j'y vais aussi. Vous avez peut-être, vous, découvert la rue Champrond, moi je ne l'ai pas découverte, j'y vais assez souvent avec le Préfet le 31 décembre pour voir comment vont ces personnes en difficulté. Alors proposez-nous des locaux ! Je vous retourne l'offre. Proposez-nous des locaux pour déconcentrer tout ça. Danielle va répondre et ensuite globalement Thierry tu répondras sur le point précis.

Mme Danielle DARD : Quelques réponses. Déjà, pour commencer, sur la pétition qui est arrivée sur mon bureau. Elle avait plutôt trait aux deals qui se font dans la rue Battant et aux scooters, premier point. Deuxième point, cette personne n'est pas morte seule, la caméra a très bien fonctionné puisqu'il y a une enquête et cela nous a permis de visionner exactement ce qui s'était passé.

Ensuite, nous avons d'excellents rapports avec Bellevaux. Médecins du Monde s'en va, l'accueil des migrants également, les places pour femmes ne sont plus rue Champrond, le 115 est en moins, tous ces services ont été enlevés de la rue Champrond en deux ans. Donc la tranquillité y revient.

M. LE MAIRE : Même s'il y a encore des marges de progrès...

Mme Danielle DARD : ...même s'il y a encore effectivement des marges de progrès, c'est vrai qu'il y a la Boutique Jeanne Antide mais nous faisons le nécessaire pour que la tranquillité revienne sur ce quartier.

M. LE MAIRE : Et puis, parce que j'ai un Directeur Général des Services très efficace, je me dois de vous apporter une précision : quand on dit qu'une image est inexploitable...

M. Philippe GONON : C'est le mot qui a été utilisé.

M. LE MAIRE : ...ça ne veut pas dire que la caméra est en panne. Ça veut dire qu'elle n'est pas exploitable parce que les personnes sont sous-exposées ou sur-exposées ou qu'elles ont une capuche, ça veut dire qu'on ne peut pas exploiter la photo, ça ne veut pas dire que la caméra est en panne. On me confirme que les caméras là-bas ne sont pas en panne. Elles sont tellement peu en panne qu'elles ont permis de prendre en flagrant délit 6 personnes la semaine suivante, qui ont été interpellées par les forces de police, donc elles fonctionnent. Voilà ce que je tenais à vous dire.

M. Pascal BONNET : On ne peut qu'être satisfait de voir qu'un projet comme les Industries Culturelles et Créatives puisse se mettre en place, puisque c'était un dossier qui était un petit peu oublié dans les bureaux de la CAGB lors des élections municipales quand notre équipe en a parlé et que vous avez souhaité également en parler. Donc on ne peut qu'être heureux de cette initiative importante pour la Ville. Vous faites le choix de Battant et Planoise ; nous, nous parlions plutôt de Saint-Jacques, vous me direz et je vous donne acte que c'est la réalité, qu'il est plus rapide de faire les choses à Battant ou à Planoise que de le faire à Saint-Jacques dans l'état actuel des choses. Ceci dit, si cette perspective ne s'envisage pas pour Saint-Jacques, on y viendra à un autre moment. Ce n'est pas pour autant qu'il faudra envisager du logement à Saint-Jacques, il y en a déjà largement ailleurs.

M. LE MAIRE : On aura le temps d'en reparler.

M. Pascal BONNET : On aura le temps d'en parler mais c'est l'occasion de l'évoquer. Je reste sur cette question et je rejoins ce que disait Ludovic FAGAUT tout à l'heure, parce que bien entendu on est les premiers à savoir qu'il s'agit d'économie à travers la culture mais il y a aussi la dimension commerciale. Vous n'allez pas renoncer à la dimension commerciale de Battant et quel est le projet plus global au-delà de cette implantation quand on sait que vous aviez fait du tram un outil de développement et qu'aujourd'hui la plupart des commerçants de Battant ne voient pas beaucoup, même à proximité de la station, d'effets positifs du tram ? Donc au-delà de ce projet qui est intéressant, quelle est la perspective plus globale pour Battant qui est quand même une question majeure à Besançon ?

M. LE MAIRE : Je vais assez souvent à Battant et je n'ai pas la même vision que vous. Je trouve que depuis quelque temps il y a un certain nombre de commerces qui se sont installés, qui se sont pérennisés et je pense que les choses vont dans le bon sens. Tout n'est pas réglé. Vous savez d'ailleurs qu'un certain nombre de boutiques sont inoccupées parce que les propriétaires ne veulent pas les louer -le recensement a déjà été fait- mais je pense que les choses avancent. Il y a un horloger, la mercière a pris deux boutiques et d'autres... les choses avancent. Quant aux ICC effectivement on pense que ça va bien s'intégrer dans le quartier avec aussi tout ce qui touche à la musique. On sait bien que dans la rue d'Arènes par exemple et dans la rue Battant il y a beaucoup d'activités commerciales liées entre autres à la musique. Donc je crois que ça va bien dans ce sens, c'est ce qui se fait à Zone Art puisque vous savez que c'est Aktya qui a souhaité mettre à disposition, dans de bonnes conditions financières, les locaux pour qu'il y ait déjà un début d'activités dans la rue Battant et ça se passe plutôt bien.

M. Thierry MORTON : On a quasiment dit l'essentiel. On citera aussi Gaëtan LEROUX qui a déménagé pour se réinstaller en bas de la rue Battant. Donc si c'était une rue qui était si, j'allais dire coupe-gorge comme on semble l'entendre là et qui fait frémir un peu tout le monde, non ! L'activité est soutenue sur Battant, à plusieurs titres et effectivement à travers le FISAC. Les ICC je crois qu'il ne faut pas être trop regardant, c'est un très très bel outil qui n'a pas qu'une vocation artisanale, qui a aussi une vocation commerciale et qui correspond complètement aux cellules qu'on trouve rue Battant. Je voudrais vous rappeler quand même que les cellules commerciales qui sont rue Battant sont des petites cellules, qui ne peuvent donc pas accueillir de grands commerces et qui ferment quasiment la porte à des franchises par exemple. Donc il faut trouver d'autres solutions. Tout ce qui est fait à travers le FISAC est aussi évalué à travers un comité de pilotage. Je veux dire que ce n'est pas nous qui décidons d'un seul coup de changer, les projets sont éligibles, ils sont regardés, ils sont portés, si on trouve à un moment donné qu'un partenaire est plus adapté pour reprendre le projet, c'est le cas de cette délibération

modificative, eh bien on s'adresse à un meilleur porteur de projets, c'est le cas pour la CAGB sur les ICC, où on pense que la CAGB est plus adaptée que la sedD pour porter ce type d'initiative. Donc moi je n'ai pas de difficulté en ce moment, je trouve plutôt que les projets avancent et je voudrais redire à M. FAGAUT qu'à un moment donné il faut quand même un minimum d'études parce que ça entraîne un certain nombre de conséquences et on prend les études adaptées à la spécialité sur laquelle on travaille. Et elles ne sont pas non plus hyper coûteuses. Simplement on veut être sûr, avant d'engager les montants et les investissements, d'avoir fait le bon choix et ce choix on le fait en partenariat et c'est décidé en comité de pilotage et non pas de façon unilatérale.

M. LE MAIRE : Merci Thierry. Donc par rapport à ça, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 12».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 12

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.